

LONS LE SAUNIER, le jeudi 30 juin 2022

COMPTE RENDU CHS-CT  
du jeudi 30 juin 2022

### Formations Santé Sécurité au Travail (SST) 2022

Les formations reprennent après 2 ans d'interruption.

Formation 1er secours : environ 30 participants, formation complète. Retour positif sur la 1er séance.

Formation électricien : pour un agent technique habilité à ces travaux spécifiques.

Formation habilitation électrique : pour les travaux électriques simples.

L'Inspecteur SST préconise un agent formé par site.

Ces formations ont un impact budgétaire non négligeable. Le CHS-CT propose des formations initiales de 12 participants (2 groupe de 6). L'APAVE a été sollicitée pour les animer.

Extincteurs : formation complète de 10 participants.

Formation serre-fil et évacuation : elle devrait être assurée par notre collègue E. VUILLERMOZ (vu avec les pompiers), gratuitement, en septembre certainement avec déplacement du formateur sur les sites.

Troubles visuels au travail : 29 participants, quasiment complet (30 personnes).

Face à l'agressivité : complète

Face à l'agressivité CCPRO : complète

### Suivi du budget 2022

Toutes les dépenses sont engagées.

Les piques contre les pigeons ont été engagées par la direction.

Les petits matériels : engagé sans service fait. La commande a été faite mais subsiste problème des fournisseurs, ce qui ralentit les livraisons prévues.

Certains travaux attendent encore la réalisation par les entreprises.

Achat de fauteuils « classiques » : abandonné, suite au NRP, des fauteuil encore en bon état ont été redistribués. Les crédits libérés seront attribués à d'autres actions.

Défibrillateur : un défibrillateur neuf a été installé et la maintenance des autres a été faite le 30/06/2022.

Le DDFIP demande des précisions sur la verrière de Saint Claude, il y a eu changement d'une

partie du site et l'ISST reconnaît que cela reste un point de problèmes récurrents. Problème structurel dans l'avenir qui dépendra de l'État propriétaire. La pose d'un film occultant sur cette verrière a été prévue.

Stores de Turgot : financement conjoint entre CHSCT et direction.

Vote : accord à l'unanimité

### **Point DUERP**

Point sur le PAP : la direction essaie dans la mesure de possible de combler les problèmes matériels et d'hygiène.

Les risques d'agression : un marché national pour de la télésurveillance va être mis en place. Le DDFIP maintient son dispositif de soutien aux agents.

Société de nettoyage : des contrôles contradictoires donnant lieu à des changements de personnel.

Les travaux électriques seront réalisés par notre agent technique habilité pour la mise en conformité signalée dans le DUERP.

Concernant le DUERP en cours : retour de tous les services. Un groupe de travail sera prévu début septembre pour un bilan avant le CHSCT fin septembre.

### **Point de l'avancée ANACT sur l'étude d'usage des outils CVT**

La direction évoque une avancée inégale dans les expérimentations.

Management : réunion en septembre, l'expérimentation ayant pris du retard.

Télétravail : difficulté de réunion avec les agents, là aussi prise de retard.

Expérimentation à renouveler avec d'autres thématiques et d'autres services mais reste le problème d'opérations chronophages dans le cadre de services déjà en flux tendu.

### **Point dossier technique amiante**

La DDFIP a choisi de positionner une signalétique dans les points présentant de l'amiante maîtrisée.

Le diagnostic a été fait visuellement et par analyse sur échantillons.

Par la suite, les travaux qui seront engagés devront faire l'objet d'analyse au préalable.

Le diagnostic sera effectué tous les 3 ans afin d'évaluer l'évolution des matériaux. Dans le cadre de notre départemental il s'agit essentiellement de dalles de sol.

Le département du Jura est à ce stade beaucoup plus avancé que les autres départements.

### **Point sur la situation sanitaire**

Le recensement n'est pas à jour du fait de la dégradation de la situation sanitaire.

Un fort rebond des contaminations avec une forte dégradations durant la période de fortes

chaleurs au niveau national.

Depuis mi-juin dans le Jura : augmentation du nombre de malades ou de cas contact.

297 agents contaminés depuis 2022

181 malades depuis le début de la crise

14 malades pour juin 2022

Le protocole de prise en charge reste le même pour l'instant.

Le DDFIP précise qu'il attend des consignes pour les semaines à venir. Il demande une vérification du stock de masques et de gel hydroalcoolique par le BIL.

Les agents vulnérables : 2 sont toujours à domicile. Pas d'accompagnement particulier pour ces agents.

Pas de préconisation mais un conseil de port du masque pour les agents d'accueil.

### **Examen des fiches de signalement**

4 SIP Ions + 1SIP Dole

Insultes et comportements agressifs sur des agents différents.

Le problème des rendez-vous sur l'après-midi avec l'agressivité des usagers sans rendez-vous qui ne comprennent pas est soulevé. Quelle solution pour éviter le mélange rendez-vous et sans ?

Priorité de réflexion à avoir : sujet que les OS avaient évoqué lors de la prise de décision de recevoir les usagers sur rendez-vous...

Le DDFIP souligne qu'il ne faut pas de mise en danger, si l'utilisateur fait un forçage de porte, le faire entrer et voir avec le chef de service pour contacter les autorités. Néanmoins, ces agissements restent un sujet de préoccupation.

### **Accident de service**

1 seul accident sur 2022.

### **Fiches des registres SST**

Rien de signaler.

Les agents n'ont pas encore l'habitude d'utiliser le registre pour signaler des problèmes.

Les signalements se font généralement au gestionnaire de site ou au BIL directement

### **Questions diverses.**

Concernant les horaires aménagés en période de canicule : cela dépend de la Préfecture qui applique la réglementation (il faut au moins 3 nuits successives pendant lesquelles la température extérieure ne descend pas en dessous d'un certain seuil. Le plan canicule peut alors être déclenché)

Concernant l'utilisation des ventilateurs en ces périodes de fortes chaleur : les consignes restent les mêmes, pas d'utilisation dans les espaces communs sauf si l'agent est seul.

Une interrogation est posée sur la motivation des agents et la considération de ceux-ci par leur

hiérarchie. Il est évoqué la rémunération des agents C avec des augmentations par l'État car ces agents étaient en dessous du SMIC.

Rappel : de 3,5 % sur le point d'indice et non sur les primes.

Le DDFIP répond qu'il y a d'autres moyens de progresser au niveau de la DGFIP, par le biais des concours par exemple.

Il est rappelé au président que parfois les agents n'ont pas forcément les moyens ou les possibilités de subir les mutations.

Pourquoi ne pas mettre en place un concours local ou un droit au retour sur les concours internes ?

A.MAUCHAMP fait un aparté sur les distributeurs de Thurel et Turgot : face à la faible consommation, le prestataire propose le paiement d'une location compensatrice de 3000€ par an. Avis défavorable de la DDFIP qui cherche à mettre en place des solutions alternatives. Avis défavorable des instances syndicales également.

Le responsable du BIL fait un point sur fonds d'amélioration distribué en juin 2022. Les commandes sont passées. Restent des difficultés du côté des entreprises pour la réalisation des travaux : RH, matériels, calendriers....

La représentante Solidaires Finances 39 au CHS-CT